



<http://www.terrevivante.org/>

Éditorial paru dans le n°190 des *4 Saisons du jardin bio*  
(septembre-octobre 2011)

## Deux poids deux mesures ?

Les associations lèvent parfois des lièvres impayables. Réseau environnement santé et Générations futures se sont aperçu que les études qui ont permis d'établir la DJA (Dose journalière admissible) de l'aspartame en 1984 sont introuvables. Disparues. Pffuit ! Ni l'Efsa (Agence européenne de sécurité alimentaire) ni la Commission européenne ne parviennent à remettre la main dessus !

Ça nous arrive à tous, d'égarer un papelard. Mais les répercussions de nos oublis restent d'une portée modeste, à la mesure de nos modestes existences. Ici, il s'agit tout de même de l'édulcorant le plus consommé dans le monde, par la bagatelle de 200 millions de personnes. Parmi eux, une majorité de diabétiques et de femmes soucieuses de perdre des kilos (cf les recettes des régimes Dukan bourrées d'aspartame)... Or l'aspartame est pour le moins controversé. Une étude danoise de 2010 montre une augmentation des accouchements prématurés chez les femmes enceintes consommant au moins une boisson gazeuse light par jour. Des médecins et sages-femmes français ont d'ailleurs lancé un appel à bannir l'aspartame, précisant que le « bénéfice d'une consommation d'édulcorants n'est pas démontré, notamment en termes de contrôle du poids ».

Donc d'un côté, un produit susceptible d'impacter la santé de millions d'individus, et dont on ne retrouve plus les études qui ont mené à sa commercialisation. De l'autre, c'est l'inverse, et c'est tout aussi impayable. Dans la "guerre de l'ortie" qui dure depuis 2006, l'administration française s'évertue à amalgamer les purins d'ortie et autres "préparations naturelles peu préoccupantes" à des produits phytopharmaceutiques, c'est-à-dire des pesticides chimiques. Et continue à leur imposer des procédures de mise sur le marché hors de prix, hors de portée des petits producteurs et hors de proportion avec leurs impacts.

Devant la pression des associations, la Commission européenne a annoncé une réévaluation complète de la DJA de l'aspartame pour septembre 2011. La courageuse administration française, elle, tient bon.

Marie Arnould, rédactrice en chef